

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 6 octobre 2014 à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Mélanie Vogt, conseillère
Diane Kirouac, conseillère
Alexandre Bergeron, conseiller
Michel Ducharme, conseiller
Colette Gagnon, conseillère
Dominique Poulin, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il fait un rappel pour la journée Normand Maurice et invite la population le 18 octobre prochain à venir déposer leurs résidus domestiques dangereux au bureau municipal entre 9h00 et midi. Monsieur St-Pierre précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

Ordre du jour

1. Mot du maire ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des minutes de la dernière séance ;
4. Adoption des comptes pour la période du 15 septembre au 6 octobre 2014 ;
5. Affaires nouvelles de l'assistance ;
6. Offre de service traitement de l'eau dans la Salle du Pavillon ;
7. Suivi des dossiers du mois en cours ;
8. Rue Principale – transport agricole ;
9. Addenda -Résolution 2011-87 cours d'eau rivière Desrosiers Branche 175 ;
10. Lecture de la correspondance ;
11. Varia ;
12. Période de questions de l'assistance ;
13. Levée de la séance ordinaire du 6 octobre 2014.

2014-110 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que l'ordre du jour du 6 octobre 2014 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-111 Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2014

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 septembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-112 Approbation des comptes pour la période du 15 septembre au 6 octobre 2014

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #2441 à #2470 au montant de 97 686.38\$;

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 6 octobre 2014.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2014-113 Offre de service – Traitement de l'eau dans la salle du Pavillon

Attendu qu'une analyse de l'eau potable pour les substances inorganiques est faite une fois chaque année vers le mois de juillet ou août ;

Attendu que l'analyse du mois d'août 2014 comportait une non-conformité au niveau de l'arsenic ;

Attendu que la municipalité a reçu un avis de non consommation d'eau de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du Québec ;

Attendu que la municipalité a reçu un avis de non-conformité du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques ;

Attendu que le MDDELCC demande à la municipalité de déposer d'ici le 12 octobre prochain un plan d'action qui décrit les mesures correctives que nous mettrons en œuvre afin de se conformer à la réglementation ;

Attendu qu'en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement la municipalité est tenue de demander un certificat d'autorisation ;

Attendu que la municipalité a demandé une offre de service à deux firmes d'ingénieurs afin de nous proposer les installations requises pour corriger le litige et monter le dossier pour la demande de certificat d'autorisation ;

Attendu que ces deux firmes sont EXP et WSP ;

Attendu que la compagnie EXP a soumissionné pour un montant de 7000\$ taxes en sus ;

Attendu que la compagnie WSP a soumissionné pour un montant de 4800\$ taxes en sus ;

Il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que soit choisie la compagnie WSP pour nous soumettre une étude décrivant les équipements nécessaires ainsi que la préparation de la demande de certificat d'autorisation pour corriger et traiter l'arsenic dans l'eau potable de la salle du Pavillon.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-114 Pavage rue Langlois

Attendu qu'une pétition pour une demande de pavage sur la rue Langlois a été déposée en juin dernier au conseil par les propriétaires riverains de la dite rue ;

Attendu que Pavage Veilleux a été désigné à la séance de septembre dernier pour exécuter le pavage de la rue ;

Attendu que la municipalité de Saint-Albert recevra un montant de 19000.00\$ du Député Sébastien Schneeberger pour la réalisation de certains travaux sur le territoire de la municipalité ;

Attendu que le conseil a convenu d'utiliser la somme de 19 000.00\$ aux travaux de pavage sur la rue Langlois ;

Attendu que la municipalité a adressé une lettre à chaque propriétaire de la rue Langlois afin de les informer du coût réel par mètre linéaire de leur propriété ;

Attendu que la municipalité a également informé ces citoyens que la politique d'asphalte serait appliquée pour un an sans intérêt ;

Attendu que sur 11 propriétaires, six (6) approbations et deux (2) refus ont été comptabilisés ;

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que l'on procède au pavage de la rue Langlois.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-115 Reconduction du contrat de déneigement des trottoirs

Attendu qu'en octobre 2012, la Municipalité de St-Albert a accordé le contrat de déneigement des trottoirs, au plus bas soumissionnaire, soit Aménagement M & D, pour une durée d'un an seulement ;

Attendu que la saison hivernale 2013 et 2014, le contrat de déneigement des trottoirs a été reconduit avec ce même fournisseur ;

Attendu qu'Aménagement M & D a réalisé un bon travail lors des dernières saisons pour le déneigement des trottoirs ;

Attendu que comme le contrat est de moins de 25 000\$, la municipalité peut reconduire l'entente sans un nouvel appel d'offres ;

Attendu qu'une demande de prix pour le contrat de déneigement des trottoirs a été faite auprès d'Aménagement M & D pour la saison 2014-2015 ;

Attendu que le prix reçu pour 2014-2015 est de 12 300\$ ce qui est supérieur de 20% par rapport à l'an dernier qui était 10 300\$;

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

D'offrir à Aménagement M & D une hausse de 10% annuelle sur un contrat de deux ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-116 Demande de commandite par la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois – rallye automobile

Attendu que la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois a fait parvenir à la Municipalité une demande de commandite pour un rallye automobile qui se fera le 18 octobre prochain sur le territoire de la paroisse ;

Attendu que le montant reçu servira à bonifier les bourses afin d'attirer le plus de gens possible ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert débourse un montant de 250\$ afin d'appuyer la Fabrique dans leur activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-117 Jour du Souvenir-Légion Royale Canadienne

Attendu que la Légion Royale Canadienne a fait parvenir à la Municipalité une demande de commandite pour le Jour du Souvenir se tenant le samedi 8 novembre prochain à Victoriaville ;

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert verse un montant de 100\$ à la Légion Royale Canadienne pour le Jour du Souvenir ;

Que Madame Diane Kirouac, conseillère, soit présente lors de l'évènement pour déposer une couronne de fleurs à la mémoire des soldats disparus au nom de la Municipalité de Saint-Albert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-118 Addenda à la résolution 2011-87 - Demande de nettoyage de cours d'eau branche 175 de la Rivière Desrosiers

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la résolution 2011-87 aurait dû se lire comme suit :

Attendu que Ferme Daisy, Ferme Al-Li s.e.n.c., J.-Alain Laroche et Ferme Landrynoise demandent le nettoyage du cours d'eau branche 175 de la Rivière Desrosiers pour un meilleur écoulement des eaux ;

Attendu que la gestion des cours d'eau est une compétence de la MRC d'Arthabaska;

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert dépose la demande de nettoyage de ce cours d'eau signée par ces propriétaires à la MRC d'Arthabaska.

Que chacun des propriétaires touchés déboursent le montant désigné au mètre linéaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-119 Levée de la séance du 6 octobre 2014

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la séance du 6 octobre 2014 soit levée à 20h45.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, Directrice générale/
Secrétaire-trésorière